

COMMUNE DE CATENAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le mercredi dix mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 25 février 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Norbert CAJOT, Maire.

Présents : CASTELAIN Mathieu, CUVILLY Didier, DONCKELE Chantal, DOUBLET Alain, FLEURY Jean-Claude, GUENET Marie, GOSSE Sophie, OLIVIER Alain, CATHELIN Delphine, HELLUIN Christine, PHILIPPE Éric, QUINTARD Isabelle

Absent : CAUVILLE Philippe, ROBIN Patrick

Procurations : CAUVILLE Philippe donne procuration à M. CAJOT Norbert
ROBIN Patrick donne procuration à M. PHILIPPE Éric

Secrétaire de séance : M. PHILIPPE Éric

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

Demande de prêt pour l'effacement des réseaux rue des Mares/rue Pauvrette pour le changement d'éclairage public impasse des Charmilles

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le programme d'investissements de l'exercice 2021.

Objet des investissements :

- Effacement des réseaux rue des Mares/Rue Pauvrette
- Eclairage public impasse des Charmilles

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve les projets qui lui sont présentés.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses des projets.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant HT 96 648,99 €

Montant FC TVA 11 707,08 €

Mode de financement proposé :

Emprunt moyen long terme 96 648,99 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de M. le Maire et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financements « moyen / long terme », montant total du financement : 96 648,99 €, répartis suivant modalités ci-dessous :

Montant de l'emprunt	96 648,99 €
Taux actuel :	0,40 %
Durée du crédit	9 ans
Modalités de remboursement :	annuel
Type d'échéance :	échéances constantes
Frais de dossier :	0,00 €

- Prend l'engagement au nom de la Collectivité d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Nom de rue – parcelles AB 607 et AB 608 pour un projet de lotissement

M. le Maire indique au conseil municipal qu'un permis d'aménager a été déposé en Mairie. Celui-ci indique un projet de lotissement de 4 parcelles à bâtir sur les parcelles actuellement cadastrées AB 607 et AB 608.

Ce lotissement se trouvera rue Saint-Clair mais aura un accès spécifique pour accéder aux parcelles à bâtir.

Il faut donc que le conseil municipal délibère sur un nom pour cette rue/impasse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appeler cet accès : Impasse de l'Eglise.

Les numéros de chaque parcelle seront définis selon le système métrique à chaque milieu de parcelle.

Fait et délibéré ce jour,

Le Maire,
Norbert CAJOT